

# INTERVILLAGES

## LA BOISSIERE-ECOLE / MITTAINVILLE

Samedi 8 et Dimanche 9 octobre 2005

Les Municipalités et les Comités des Fêtes de La Boissière-Ecole et de Mittainville, l'Amicale Sports et Loisirs de La Boissière-Ecole vous proposent, à l'occasion de la Fête Communale de La Boissière-Ecole, une compétition amicale entre nos deux villages.

### DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Fil rouge : Pétanque

Samedi 8 octobre de 14h à 18h : Sport pour tous.

- Tournoi de football
- Basket
- Course en sac...

Dimanche 9 octobre de 9h à 13h30 : Jeux pour tous.

- Course à pied/relais,
- Jeu défi préparé par La Boissière-Ecole,
- Jeu défi préparé par Mittainville,
- Tir à la corde,
- Quizz sur notre environnement et notre patrimoine.

Dimanche 9 octobre, à partir de 13h30 :

- Chorale surprise,
- Remise des récompenses,
- Buffet commun avec participation.

Pour que cet événement exceptionnel soit une réussite, nous avons besoin du soutien et de la participation de toute la population.

Merci de nous retourner, avant fin août, le coupon ci-dessous, pour nous permettre de nous organiser à :

- Mairie de La Boissière-Ecole, à l'attention de G. Jouselin pour les Boissériens,
- Mairie de Mittainville, pour les Mittainvillois.

#### Participants aux jeux

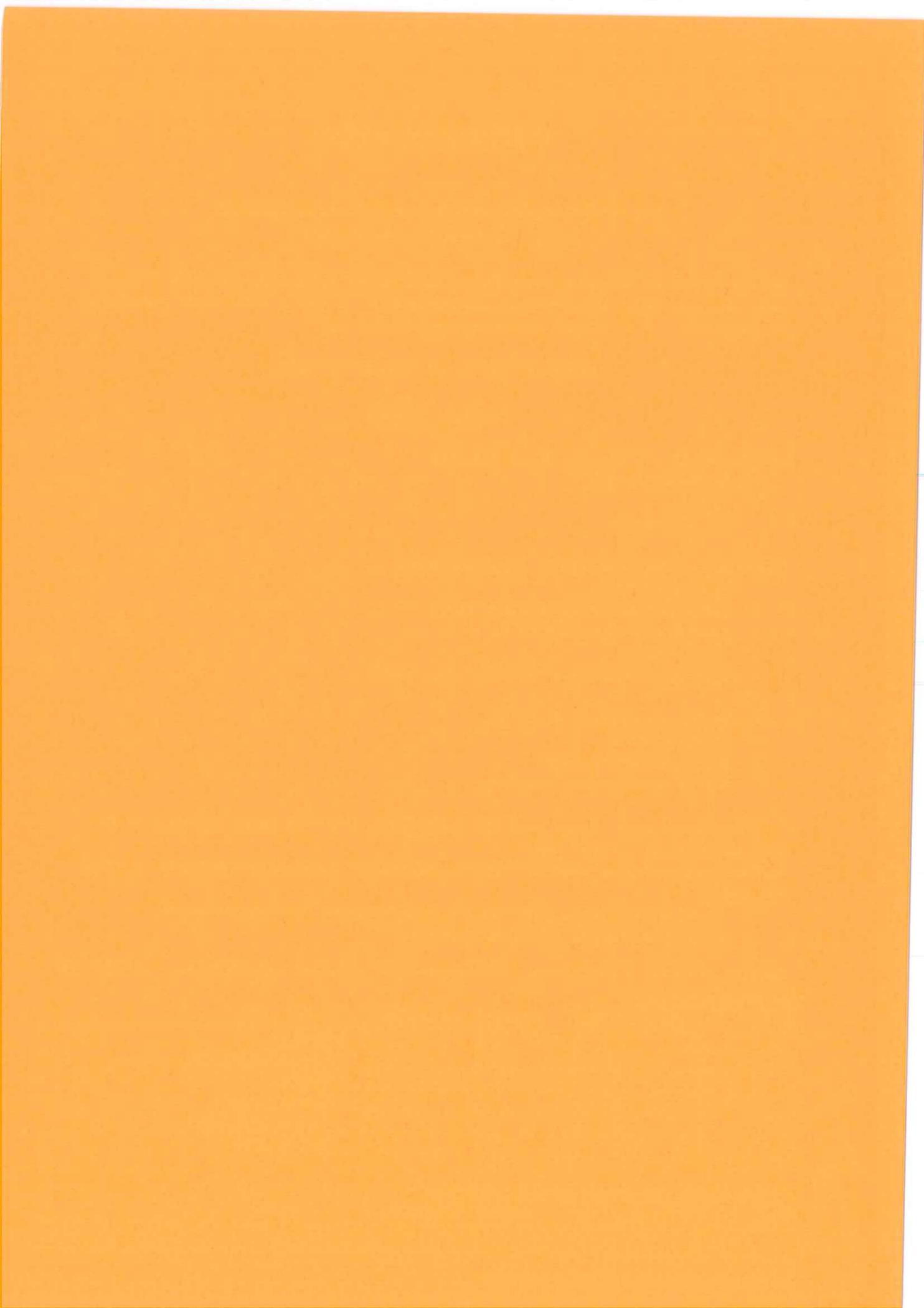
Nom	Prénom	Age	Adresse	Telephone	Jeux
					Pétanque
					Tournoi de foot ball
					Basket
					Course en sac
					Course à pied/relais
					Tir à la corde

#### Personnes désirants participer à l'organisation

Nom	Prénom	Age	Adresse	Telephone	Jeux

#### Personnes désirants s'inscrire au buffet

Nom \_\_\_\_\_ Nbre d'inscrits : \_\_\_\_\_



Vertical text or markings along the right edge of the orange area, possibly indicating a page number or a reference.





- **2 mai** : naissance de Léo Mbuy-Da Silva dont les parents demeurent à l'école Hériot.
- **10 mai** : Décès de Claude Hutin, âgé de 76 ans, qui habitait 9, rue Henri Lagrée.
- **10 mai** : Loeva Le Bris a vu le jour. Ses parents habitent 18, rue des Pièces du château.
- **16 juin** : Sarah Schmidt-Joncour a fait son premier coucou à ses parents qui logent 8bis, rue du Commandant Hériot.
- **24 juin** : naissance d'Adelaïde Cizniar. Ses parents sont domiciliés 12, impasse du Vallon.
- **25 juin** : mariage de Jacques Marchandise et Sophie Coiffier, domiciliés Ster, route de Faverolles.

### Sictom

La qualité du tri s'est détériorée, le taux de refus étant passé de 20 % à 25 %. De plus, des produits dangereux (batteries, extincteurs, bouteilles de gaz) ont été trouvés dans les bennes, ce qui est particulièrement dangereux. Soyons donc tous attentifs.

## Quel avenir pour notre bureau de poste ?



Le 23 juin dernier, le conseil municipal avait convié M. Fleuret, directeur adjoint départemental du courrier, pour présenter la nouvelle politique de la Poste. En effet, la loi sur la régulation postale du 12 mai 2005 est désormais en application.

Les Yvelines vont donc cette année subir une profonde réorganisation du fonctionnement des bureaux de poste. En milieu rural, où la Poste pourrait chercher à se retirer, par manque d'activité, la politique consiste à maintenir une présence postale si nécessaire, notamment grâce à des agences postales, en partenariat avec des communes, ou à des points-Poste en partenariat avec des commerçants. Selon nos sources, la dernière Commission départementale de présence postale territoriale, organisme consultatif, a

entériné la transformation du bureau de poste de notre village, qui passerait d'ici peu sous la tutelle de celui de Condé-sur-Vesgre.

Selon l'administration de la Poste, le guichet de La Boissière fonctionne à 65 % pour les opérations courrier et à 35 % pour les opérations financières. La répartition des opérations « courrier » au guichet est la suivante : affranchir un courrier (27 %), acheter les timbres (14 %), rechercher un courrier ou un colis (11 %), acheter des prêts-à-poster (3 %), autres opérations (10 %). La répartition des opérations financières : retirer de l'argent (13 %), verser de l'argent (13 %), autres opérations (8 %). Les heures d'ouverture moyenne par jour correspondent à 5 h 30, les heures d'activité à 2 h 00.

Très attachée aux services publics de proximité, la municipalité de La Boissière-Ecole s'oppose formellement à la disparition programmée de son bureau de poste et ceci en liaison avec la Communauté de communes et avec les autres communes concernées, notamment Auffargis, Sonchamp, Gazeran.

Affaire à suivre...

François Heiliger.

## Au conseil municipal



• La somme restante de l'aide triennale de 2003, 2004 et 2005 autorise l'établissement d'un budget qui va nous permettre de réaliser la remise en état en tout ou partie de chemins ou voies communales. Il s'agit de la route de l'Abîme, du chemin des Noues, du chemin de la Haie et des Coutures et enfin la portion du chemin d'Olivet limitrophe à la commune de Faverolles. Cette dernière participera au financement des travaux de cette partie. L'appel d'offre étant fait, les travaux devraient commencer durant Septembre.

• Pendant la période de congés scolaires, la rue des Pièces du château sera interdite aux véhicules à moteurs sur la section entre les deux chaînes. Cet arrêté prendra effet du 8 juillet au 26 août.

• L'arrêté municipal 01/2000 précise que pendant la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre le brûlage n'est autorisé que de 6 h 00 à 11 h 00 le matin. Aucun feu ne doit être allumé à moins de 25 m d'une habitation. En tout état de cause il doit être fait en présence et sous la surveillance de l'intéressé responsable. Toutes précautions doivent être prises pour éteindre immédiatement le feu. Il est évident que faire du feu par temps sec est d'une extrême imprudence et peu entraîner

de grave conséquences.

• L'arrêté préfectoral 99-364 DUEL relatif au bruit, indique que les travaux de jardinage à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, motoculteur... ne peuvent être effectués que de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables et de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 les samedis. Ils sont autorisés de 10 h 00 à 12 h 00 les dimanches et jours fériés, mais pour des raisons évidentes de correction envers le voisinage il n'est pas souhaitable de faire trop de bruit pendant ces jours.

Georges Joussetin.

# LA BASSORIA

## EDITO

Le 11 janvier 2005, La Communauté de communes Plaines Forêts d'Yveline a repris les activités d'aide à domicile en secteur rural de l'ADMR des Trois Vallées, suite à un dépôt de bilan. Elle a pris en charge cette compétence pour assurer la continuité du service et de l'emploi dans le cadre d'un Centre intercommunal d'action sociale.

Cette opération, qui intègre également les personnels de l'ADMR et du CCAS de Rambouillet, est la plus importante menée par la communauté depuis sa création. Cette prise de compétence répond à un impératif de service public.

En cas de difficultés sur un dossier ou si vous avez besoin d'informations, n'hésitez pas à solliciter votre CCAS ou la mairie, ou encore le Service d'aide à domicile de la communauté au 01 34 57 20 61.

Le devenir de nos anciens est au centre de nos préoccupations. Soyons tous vigilants en cet été qui s'annonce très chaud.

François Heiliger.

## Une affaire qui marche !



Pratiquement tous les jeudis matin, entre dix et quinze adeptes se donnent rendez vous vers 9 h 15 place de la Saint-Jean, pour partir à 9 h 30 emmenés par les Joussetin, ou, en leur absence, par Claude Madelaine.

Une marche d'environ dix ou douze kms en empruntant les chemins autour du village, ou en forêt, en prenant la voiture pour rejoindre un départ de circuit, voilà ce qui est généralement au programme.

Le jeudi 19 juin nous sommes allés aux Vaux de Cernay. Belle balade bordée de cascades et d'étangs, avec des rochers, une superbe vue de l'abbaye et pour marquer cette journée, un repas était organisé

à « La ferme du Bout des Prés ». Dans un décor très champêtre, la qualité, l'originalité du repas ainsi que l'accueil des plus sympathiques, le tout dans un cadre très agréable, ont permis à vingt-deux participants, de passer une super journée.

Nous avons regretté l'absence de Jean-Marc Tardivant, Président de l'Ami-

cale Sport et Loisirs, qui s'est excusé, ne pouvant se déplacer.

Après un mois de juillet encadré par Claude Madelaine, la saison reprendra officiellement le 8 Septembre.

Bonnes vacances et belles randonnées à toute l'équipe !

Georges Joussetin.

### Heures d'ouverture au public, de la mairie

Mardi, jeudi et vendredi : le matin de 8 h 30 à 9 h 30 et l'après-midi de 16h30 à 17h30 ; mercredi et samedi : de 10h00 à 11h00. Pas de permanence le lundi.

### Heures d'ouverture de la Poste

Lundi : de 14 h 00 à 17 h 00 ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ; samedi : de 9 h 00 à 12 h 00.

## Austerlitz

Le Comité des fêtes de La Boissière-Ecole envisage, à l'occasion du bicentenaire de la bataille d'Austerlitz, d'inviter des reconstituteurs en tenue Empire les 3 et 4 septembre 2005. Nous souhaitons aussi mettre en place une exposition sur le thème « Austerlitz, la bataille des trois empereurs », qui se tiendra dans les salles du château du village. Devant l'ampleur de cette tâche, nous lançons un appel aux volontaires pour participer à l'événement, soit en tant qu'exposant, soit plus simplement en tant que passionnés de la période.

Contactez Xavier Rémy au 01 34 85 02 57 ou au 06 87 39 04 70.

## La première Festavita est un succès

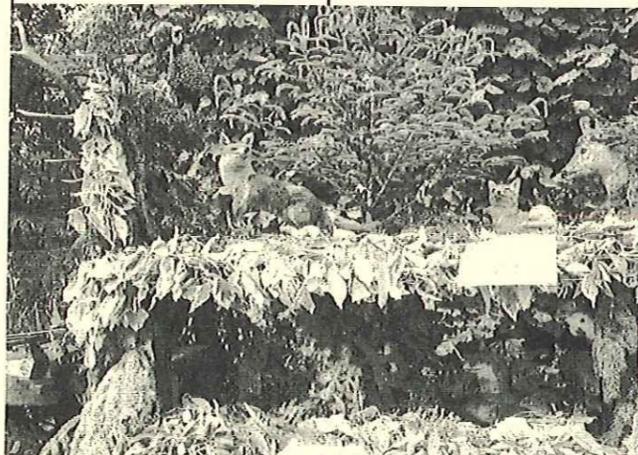
Entre le marché de l'école Les Chantrelles, le samedi matin, et la kermesse de l'école Hériot du dimanche, la première Festavita organisée par le Comité des fêtes, a trouvé sa place en ce samedi après-midi. Une bonne dizaine de chars, accompagnés par le pas des majorettes, au son de la fanfare de Maintenance, se sont donnés rendez-vous pour animer les rues du village. Ces roulottes d'un jour ont rivalisé d'imagination et de création pour nous éblouir. De retour à la salle après quelques danses enflammées des majorettes, la kermesse tant attendue a pu commencer. Entre temps, Eole a fait des siennes, em-



pêchant la montgolfière de s'envoler au-dessus de notre village. Mais après ce petit contretemps, ce n'est pas moins de cent cinquante convives qui se sont retrouvés à la salle d'activités pour partager victuailles et palabres. Enfin, la digestion a été assurée par un sympathique bal où toutes les généra-

tions ont pu guincher jusqu'à épuisement. Merci à toutes et tous de votre participation qui, pour nous, est le meilleur des remerciements. Bonnes vacances et à notre prochaine manifestation...

Didier Bouffard.



## Théâtre

Une troupe regroupant une douzaine d'habitants du village et d'autres communes s'est constituée afin de donner un spectacle en 2006. Elle répétera au sein de la salle de spectacle de l'école Hériot. Pour tous renseignements, contactez Sonia à l'épicerie.



## Partager son savoir



C'est dans la salle près de la garderie, qu'un samedi après-midi de 14 h à 17 h. Entraînées par Brigitte

Benais, chacune construit, bâti, brode, colle, découpe... enfin se livre à des activités qui permettent des échanges de connaissances et de savoir-faire sur les travaux manuels.

Pour la Festavita, un char, plein de couleurs, a été réalisé, représentant une partie des activités pratiquées dans cet atelier.

Si vous êtes intéressées par ces travaux, renseignez-vous auprès de Brigitte au 01 34 85 07 38.

## Pour les seniors, c'est la vie de château

Depuis mars dernier, grâce à l'accord bienveillant des responsables concernés que nous remercions sincèrement, les rencontres mensuelles du club des seniors ont lieu au château de La Boissière, dans une grande salle mise gracieusement à leur disposition. De plus, les anciens peuvent profiter de cet environnement exceptionnel pour des promenades dans le parc et des activités en plein air. Le 19 mai, un buffet campagnard a connu un grand succès. Le 23 juin, c'est à un pique-nique que les anciens étaient conviés.



## Faites donc de la musique !

Didier Bélières a choisi le 1er juillet 2005 pour démarrer une nouvelle activité artisanale de services dans notre commune. Après un apprentissage effectué chez un artisan et une qualification sanctionnée par un diplôme d'état délivré par l'Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique en juin 2004, il s'installe aujourd'hui comme artisan luthier, spécialiste en instruments de musique à vent. Bien nommée *Ateliers des Quatre Vents*, cette activité concerne les bois (il serait plus judicieux de dire instruments à anches) tels que clarinettes, saxophones, hautbois, basson..., les cuivres (instruments à embouchure), tels que trompettes, cornets, bugles, trombones, cors, euphoniums, tubas, trompes de chasse..., les flûtes (traversières, douces, baroques, ...) et d'une manière générale tout ce qui ressemble à un tube dans lequel on souffle pour émettre un son, des couacs, des bruits bizarres, et parfois des notes.

Avis donc aux instrumentistes de tout poil, qu'ils soient élèves débutants, simples amateurs occasionnels, « fêlés » ou encore professionnels, exerçant dans le jazz, la musique classique, la variété ou le funk, les *Ateliers des Quatre Vents*, situés 1 chemin de la Haie et des Coutures, à la Gâtine, sont à leur service pour effectuer l'entretien, les réparations, les réglages, des modifications, des restaurations d'instruments anciens...

A terme, des activités complémentaires de ventes d'accessoires, d'achats/ventes d'instruments d'occasions et aussi de location, seront développées.

Contacts : exclusivement sur rendez vous, par tél. au 06 85 84 29 59, ou par mail, à l'adresse suivante : a4v@tiscali.fr.

## Fête communale des 8 et 9 Octobre

En plus des manèges habituels, la commune voisine de Mittainville va se mesurer à La Boissière-Ecole dans une manifestation intervillages les samedis après midi et dimanche matin, avec des jeux, du sport et des défis. Le tout devrait se terminer par un repas le dimanche midi dans la salle d'activités.

La municipalité, avec le Comité des fêtes et l'Amicale Sport et Loisirs, compte sur votre active participation ! Retenez bien ces dates ! Et surveillez votre courrier. Une affiche sera distribuée prochainement.

Les demandes ou renouvellements de passeports et cartes d'identité sont à faire en mairie qui dispose des imprimés adéquats. Toutefois, il est vivement recommandé de se renseigner, avant d'en faire la demande, sur les pièces nécessaires à fournir.

Pour se garantir une sécurité dans le délai d'obtention, prévoir un mois après le dépôt complet de la demande en mairie.

En particulier aux heures de début et fin de cours scolaire, utiliser au maximum le parking de la rue des Pièces du château, ainsi que celui de la mairie.

D'autre part, on nous signale fréquemment que le sens interdit et le stop à l'intersection des rues des Pièces du château et du Clocher ne sont pas toujours respectés. La gendarmerie va intervenir plus souvent dans le village et en particulier dans ce type d'endroit. Eu égard à ce que l'on nomme le principe de précaution, ce genre d'incivilités n'est pas tolérable.